

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 31 août 2015**CP2015_08_32
id. 1926

L'an deux mille quinze le trente et un août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"
STRUCTURATION DES OFFICES DE TOURISME COMMUNAUX
OFFICE DE TOURISME DE MOISSAC**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;

- la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à la structuration des Offices de Tourisme sont les suivantes :

- * être un Office de Tourisme Intercommunal, en association avec d'autres offices de tourisme ou organisé selon un dispositif structuré au titre d'une approche territoriale,
- * être adhérent au collège des Offices de Tourisme au sein de l'ADT.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

- 30 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 20 000 € HT pour 3 ans.

Le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" s'est réuni le 11 juin 2015 en vue d'examiner le dossier suivant.

Office de Tourisme de Moissac : refonte du site Internet – TOU00903

Dans le cadre du dispositif des Grands Sites de Midi-Pyrénées, l'Office de Tourisme de Moissac, s'est engagé à mener différentes actions afin d'améliorer la qualité de l'accueil de la destination et la fréquentation du site.

Parmi ces actions, l'accueil numérique figure dans les priorités. A ce titre, l'Office de Tourisme présente un projet de nouveau site internet, adapté aux technologies "internet nomade", et permettant d'importer des données en provenance de la base de données départementale.

Cet outil numérique est multilingue, et permet d'améliorer l'accueil des clientèles étrangères.

Le coût

Le coût de ce projet s'élève à **14 205 € HT**, comme suit :

- refonte du site	12 945 €
- honoraires	1 260 €

	14 205 €

Le plan de financement

- Autofinancement	9 944 €
- Subvention du Conseil Départemental sollicitée	4 261 €

TOTAL	14 205 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de 4 261 € correspondant à 30 % du coût HT, plafonné à 20 000 € HT, qui est sollicitée pour cette opération dans le cadre de l'aide à la structuration des offices de tourisme.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" propose d'accorder une aide départementale d'un montant de 4 261 € à l'Office de Tourisme de Moissac pour cette opération qui s'inscrit dans la politique touristique du Département.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article 204141 - sous-fonction 94 (FTOT - communes) du budget départemental.

- Autorisation de programme 2015	10 000 €
- Engagement aux précédentes Commissions	0 €
- Engagement à la présente Commission	4 261 €
- Disponible sur l'exercice 2015	5 739 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Tourisme Avenir » réuni le 11 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à l'Office de Tourisme de Moissac une subvention départementale d'un montant de 4 261 € pour la refonte de son site Internet ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 204141, sous-fonction 91 (FTOT - communes) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC